Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-255613374-20261014-D_2026_04_03-DE

sySem	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**	
	COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2026	**2026-04-03**
	OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de l'exercice 2025.	

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre, le Comité syndical, assemblée délibérante du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 8 octobre 2026, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Christian SEBILLE, Président.

Présents : Léa BARREAUD, Sandrine CADORET, Vincent CHARLIN, Régis FACCHINETTI, Elise FERRY, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, François HERVIEUX, Benoît LALYS, Bruno LE BORGNE, Gwénaël LE FLOCH, Denis LE RALLE, Alban MOQUET, Frédéric PINEL, Philippe SIMON.

Absents : Chrystel DELATTRE, Thierry EVENO, Vincent GICQUEL, Patrice LE PENHUIZIC, David ROBO, Eric ROZE, Christophe TATTEVIN.

Pouvoirs : Jean-Louis BERTHOU a donné pouvoir à Elise FERRY ; Philippe TREMOUREUX a donné pouvoir à Vincent CHARLIN.

Quorum : 16 délégués présents ; le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre

M. le Vice-président aux finances, Vincent CHARLIN, présente le rapport suivant :

Le compte administratif 2025 du SYSEM, adopté par délibération du 25 juin dernier, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de 13 741 246,61 € en fonctionnement
- un résultat excédentaire de 2 034 491,99 € en investissement
-

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	**RECETTES**
Résultat de fonctionnement de clôture 2025		**13 741 246,61 €**
Excédent de fonctionnement transféré au capital 1068	**1 690 229,48 €**	
Montant de l'excédent de fonctionnement a reporter en fonctionnement sur budget 2026		***12 051 017,13 €***
Excédent de fonctionnement anticipé au BP		**800 000,00 €**
Excédent de fonctionnement à enregistrer au BS		***11 251 017,13 €***

La section d'investissement du budget 2026 présente des **Restes à réaliser 2025**, à hauteur de 1 690 229,48 € en dépenses et 0 € en recettes, soit un solde de reste à réaliser déficitaire de -1 690 229,48 €.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-255613374-20261014-D_2026_04_03-DE

sySem	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**	
	COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2026	**2026-04-03**
	OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de l'exercice 2025.	

Au Budget Primitif 2026, un emprunt d'équilibre de 2 866 309,48 € avait permis d'équilibrer la section d'investissement, dans l'attente des résultats 2025.

Il convient de supprimer cet emprunt d'équilibre.

Ajouté au résultat de clôture 2025, il en ressort un besoin de financement d'investissement de 831 817,49 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter en recette d'investissement (au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé) le montant des Restes à réaliser 2025 soit : **1 690 229,48 €.**

Le montant résiduel à comptabiliser au résultat de fonctionnement reporté (002) au budget 2026 sera de **12 051 017,13 €** (dont 800 000 € ont été repris par anticipation au BP 2026).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2025 adopté,

Vu le rapport du Vice-président,

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 16 septembre 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 30 septembre 2026,

Le Comité Syndical **DECIDE** :

- d'affecter en recette d'investissement une part de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **1 690 229,48 €,**
- de reporter en recette de fonctionnement du budget 2026 l'excédent de fonctionnement à reporter de **12 051 017,13 €** (dont 800 000 € ont été repris par anticipation au BP 2026).

Vote :

Votants :	18
Voix contre :	
Abstentions :	
Voix pour :	18

Pour extrait conforme

Le Président du SYSEM,
Christian SEBILLE

SYNDICAT DU SUD-EST DU MORBIHAN sySem

Le Secrétaire de séance,
Vincent CHARLIN